



Ressource catéchétique sur les indulgences plénières pendant l'année jubilaire

1. Qu'est-ce que l'indulgence ?

« L'indulgence est une rémission devant Dieu de la peine temporelle due aux péchés dont la culpabilité a déjà été pardonnée, que le fidèle chrétien dûment disposé obtient sous certaines conditions prescrites, par l'action de l'Église qui, en tant que ministre de la rédemption, dispense et applique avec autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints. « L'indulgence est partielle ou plénière selon qu'elle supprime partiellement ou totalement la peine temporelle due au péché » (CEC, 1471-79). Les indulgences peuvent s'appliquer aux vivants ou aux morts [1].

Dans notre humanité, faible et attirée par le mal, certains effets résiduels du péché demeurent. Ceux-ci sont supprimés par l'indulgence, toujours par la grâce du Christ qui, comme l'écrivait saint Paul VI, « est lui-même notre "indulgence" » [2].

2. Qu'est-ce que l'indulgence jubilaire ?

L'indulgence jubilaire est une indulgence plénière qui, grâce à la force de la prière, est destinée de manière particulière à ceux qui nous ont précédés, afin qu'ils obtiennent la pleine miséricorde. Elle peut également être demandée pour soi-même. C'est une manière de découvrir le caractère illimité de la miséricorde de Dieu. Au cours d'une année jubilaire, qui se produit normalement tous les 25 ans, toutes les autres indulgences accordées précédemment restent en vigueur et peuvent être obtenues par les fidèles.

3. How is the Jubilee Indulgence obtained?

Elle s'obtient de la même manière que toute indulgence plénière. Une personne vraiment repentante et libre de tout attachement ou désir de péché, animée d'un esprit de charité, doit accomplir un acte prescrit pour pouvoir obtenir l'indulgence jubilaire. La personne doit également se confesser (dans les jours qui précèdent ou qui suivent l'acte prescrit), recevoir la Sainte Communion et prier aux intentions du Pape (en particulier prier ¹ Notre Père et ¹ Je vous salue Marie). L'indulgence jubilaire peut être appliquée en suffrage aux âmes du Purgatoire, ce qui est en soi un acte de miséricorde très louable. (Pour plus d'informations, voir Le don de l'indulgence à l'adresse suivante

https://www.vatican.va/roman_curia/tribunals/apost_penit/documents/rc_trib_appen_pro_20000129_in_dulgence_en.html)

4. L'indulgence plénière peut être obtenue par les moyens suivants :

L'indulgence plénière peut être obtenue par les moyens suivants :

- Les pèlerinages ;
- Visites pieuses aux lieux sacrés ;
- Les œuvres de miséricorde et de pénitence.

5. Quelles sont les spécifications des pèlerinages ?

Dans n'importe quel lieu de pèlerinage désigné pour le Jubilé, participez avec dévotion à :

- À la Sainte Messe (y compris la Profession de foi si elle n'est pas déjà incluse dans la Messe) ;
- Une messe rituelle pour la remise des sacrements de l'initiation chrétienne ou de l'onction des malades ;
- Une célébration de la Parole de Dieu (y compris le Notre Père et la Profession de foi) ;
- La liturgie des heures ;
- Le chemin de croix ;
- Le chapelet marial ;
- Une célébration pénitentielle avec confession individuelle ;
- La récitation de l'hymne akathiste.

6. Que faire lorsque l'on se rend sur un lieu de pèlerinage jubilaire désigné ?

Lorsque vous arrivez à un lieu de pèlerinage jubilaire désigné, que ce soit en groupe ou individuellement, vous passez un temps approprié à l'adoration eucharistique, qui se termine par la prière du Seigneur, la profession de foi et les invocations à Marie. Le Notre Père et la Profession de foi sont nécessaires pour obtenir l'indulgence.

7. Quels sont les lieux de pèlerinage désignés pour le Jubilé dans l'archidiocèse de Toronto ?

Les églises suivantes ont été choisies comme lieux de pèlerinage jubilaire désignés de l'archidiocèse de Toronto pour l'année jubilaire ordinaire 2025 :

- Archidiocèse : Basilique cathédrale Saint-Michel, Toronto
- Région centrale : Paul's Basilica, Toronto
 Paroisse St. Mary's, Toronto (Bathurst Street)
 Paroisse St. Edward the Confessor, North York
- Région de l'Ouest Paroisse Our Lady of Sorrows, Etobicoke
 Paroisse St. Mary's, Brampton
- Région de l'Est Paroisse St. Barnabas, Scarborough
 Paroisse Gregory the Great, Oshawa
- Région du Nord Paroisse St. Padre Pio, Kleinburg
 Paroisse Mary's, Barrie
- Sanctuaire : Sanctuaire des martyrs, Midland

8. Qu'en est-il des personnes qui ne peuvent pas faire un pèlerinage ou visiter un lieu de pèlerinage jubilaire désigné ? Comment peuvent-elles recevoir l'Indulgence du Jubilé ?

De nombreuses personnes, y compris les personnes âgées, les malades, les prisonniers et d'autres, ne sont pas en mesure d'effectuer un pèlerinage ou de visiter un lieu de pèlerinage jubilaire désigné pendant l'année jubilaire. Ces circonstances nous rappellent que la miséricorde de Dieu s'étend à tous les hommes. Ainsi, la personne confinée est appelée à s'unir en esprit aux fidèles qui participent en personne, en particulier lorsque les paroles du pape ou de l'évêque sont transmises par des moyens de communication. (Pour plus d'informations, voir la ressource sur les indulgences du Jubilé ici <https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2024/12/Catechetical-Resource-on-Plenary-Indulgences-during-the-Jubilee-Year.pdf>)

9 Quelles sont les conditions pour obtenir l'indulgence jubilaire en pratiquant des œuvres de miséricorde ?

On peut participer soit à une mission populaire, soit à des exercices spirituels, soit à des activités de formation sur les documents de Vatican II et le Catéchisme de l'Église catholique, soit en suivant les conditions spirituelles, sacramentelles et de prière habituelles, les Œuvres Spirituelles et Corporelles de Miséricorde, qui sont : nourrir les affamés ; donner à boire aux assoiffés ; vêtir ceux qui sont nus ; accueillir l'étranger ; guérir les malades ; visiter les prisonniers ; enterrer les morts ; conseiller les incertains ; instruire les ignorants ; admonester les pécheurs ; reconforter les affligés ; pardonner les offenses ; supporter patiemment ceux qui nous font du mal ; prier pour les vivants et les morts.

10. Quelles sont les spécifications de la pénitence ?

- Redécouvrir la nature pénitentielle du vendredi ; (voir « Garder le vendredi » sur <https://www.cccb.ca/document/keeping-friday/>)
- S'abstenir de distractions futiles et de consommations superflues ;
- Faire don d'une somme d'argent proportionnelle aux pauvres ;
- Soutenir des œuvres à caractère religieux ou social (par exemple la défense et la protection de la vie) ;
- Soutenir les efforts en faveur de la qualité de vie des enfants abandonnés, des jeunes en difficulté, des personnes seules, des personnes âgées et des migrants ;
- Consacrer son temps libre à des activités bénévoles au sein de la communauté.

Source : Ressource catéchétique sur les indulgences plénières durant l'année jubilaire. (Conférence des évêques catholiques du Canada), disponible sur [ccb.ca](http://www.cccb.ca).